



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'HISTOIRE DE LA JUSTICE

Revue « Histoire de la Justice »

Collection de l'Association Française pour l'Histoire de la Justice

Recommandations aux auteur(e)s

La revue « Histoire de la Justice » n'accepte que les travaux originaux et inédits qui ne sont pas proposés simultanément à une autre revue.

Tout manuscrit reçu à la rédaction est soumis au comité directeur dans un délai de six mois et fait l'objet d'un avis du comité scientifique.

Après évaluation en double aveugle par ses rapporteurs, le comité peut décider de publier le manuscrit en l'état, l'accepter sous réserve de modifications par l'auteur(e), ou le refuser.

Le manuscrit doit être envoyé au secrétariat de la rédaction (histoiredejustice@afhj.fr) dans un format de type Word (et non en format pdf). Il doit comporter 40.000 signes maximum (notes de bas de pages et espaces compris), être accompagné de 4 à 5 mots-clés et d'un court résumé (800 signes maximum, en français et éventuellement en anglais).

L'auteur(e) doit indiquer ses prénom, nom, fonction et institution de rattachement.

Les illustrations éventuelles sont envoyées dans des fichiers séparés, en haute définition et dans une dimension suffisante par rapport au format de la revue ; elles doivent être libres de droit, accompagnées de titres ou légendes et de la mention des sources. L'auteur(e) doit par ailleurs indiquer précisément leur emplacement dans le texte.

Tout auteur(e) dont le manuscrit aura été accepté pour publication en cède le copyright (publication de presse et électronique) à l'Association Française pour l'Histoire de la Justice, propriétaire de la revue. Les articles ne sont pas rémunérés. Une publication ultérieure supposerait l'autorisation expresse de la direction de la revue.

Lors de son envoi, l'auteur(e) doit indiquer sa fonction et préciser son appartenance institutionnelle.

Normes éditoriales

Corps du texte

L'article doit comporter un titre court et significatif ; les intertitres (de parties et sous-parties éventuelles) doivent être clairement hiérarchisés (en caractères gras pour les titres de parties, non gras pour les sous-parties). Ces titres et intertitres ne doivent pas dépasser deux lignes.

Le texte doit être présenté en interligne simple, dans une police classique (Times New Roman, corps 12).

Les paragraphes doivent être en mode justifiés (ne pas utiliser de listes à puces ou un système de numérotation des paragraphes).

Les citations dans le corps du texte doivent apparaître entre guillemets français (« ... ») ; toute citation doit être accompagnée d'une référence précise (voir ci-dessous la rubrique « Notes »).

Les appels de notes doivent être en exposant et placés en fin de phrase, avant le guillemet fermant (« code pénal en vigueur¹ ».)

Les interventions de l'auteur(e) dans le texte d'une citation, ainsi que les coupures de texte sont signalées entre crochet ([...])

Les lettres capitales situées en début de phrases doivent être en majuscules accentuées (É, À,...)

Les siècles doivent être inscrits en chiffres romains (XIXe siècle)

Notes de bas de pages

Toutes les références doivent être mentionnées en notes de bas de page ; la revue ne prévoit pas de bibliographie en fin d'article. Leur présentation est la suivante :

-Ouvrage individuel :

Stéphane Rials, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Hachette, 1988.

-Ouvrage collectif :

Jean-Pierre Royer, Nicolas Derasse, Jean-Pierre Allinne, Bernard Durand, Jean-Paul Jean (dir.), *Histoire de la justice en France du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, PUF, 2016 (5^e édition revue et mise à jour).

-Texte ancien :

P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*, 15 vol., Paris, Saint-André-des-Arts, 1827.

Si le texte ancien a fait l'objet d'une édition scientifique, on présentera ainsi la référence : P. de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, (A. Salmon, éd.), 2 vol., Paris, A. et J. Picard, 1970.

-Article de revue :

Marie-France Renoux-Zagamé, « Domat, le salut et le droit », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, 8, 1989, p. 69-111, ici p. 102.

-Contribution à un ouvrage collectif :

Martine Charageat, « Clameurs et justice en Aragon au XVe siècle », dans F. Chauvaud, P. Prétou (dir.), *Clameur publique et émotions judiciaires. De l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 135-146.

-Archives : mentionner lieu, centre d'archives, cote, titre du document et date (Paris, Bibliothèque nationale de France – ci-après BNF -, ms. Fr. 6684 ; Paris, Archives nationales – ci-après AN -, BB18/4317)

Référence bibliographique déjà citée : Jean-Pierre Royer *et al.* (dir.), *Histoire de la justice...*, *op. cit.*, p. 312.

Entre deux références au sein d'une même note, privilégier l'emploi du point-virgule (;).

Abréviations : *et al.* (et non *alii*) ; p. (et non pp.) ; suiv. (et non suivante) ; *Id* (et non *Idem*) ; *Ibid* (et non *Ibidem*) ; *op. cit.* (et non *Opere citato*)

Adresse et contact :

Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ)
Ministère de la Justice - 13, Place Vendôme - 75042 Paris cedex 01

Contact : histoirede lajustice@afhj.fr

Site internet : www.afhj.fr